



Dossier d'inscription : FOIRE DE TULETTE

Le 19 et 20 MAI 2018

INSCRIPTION A RETOURNER AVANT LE 12 MAI 2018

CONTACT

AUBERT Murielle

Tél : 07.68.57.10.07

Email : contact@foiredetulette.fr

Web : www.foiredetulette.fr

Les documents doivent être adressés à :

FOIRE DE TULETTE

1580 Route de Saint Roman

26790 Tulette

INFORMATIONS :

Nom _____ Prénom _____

Raison sociale _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Email _____ Téléphone _____

Produits exposés : _____

EMPLACEMENT

- Samedi et Dimanche : 18 Euros tous les 3 mètres linéaires

Précisez la longueur : = 3 m = 6 m = 9 m = 12 m = 15 m

Montant : _____

- Samedi : 12 Euros tous les 3 mètres

Précisez la longueur : = 3 m = 6 m = 9 m = 12 m = 15 m

Montant : _____

- Dimanche : 12 Euros tous les 3 mètres linéaires

Précisez la longueur : = 3 m = 6 m = 9 m = 12 m = 15 m

Montant : _____

- Branchement électrique (selon disponibilité) : = 10 Euros (prise non fournie)

Faire un chèque pour l'emplacement et un chèque pour l'électricité.

(Le chèque pour l'électricité sera encaissé après la Foire si l'électricité vous a été mise à disposition)

CAUTION

Une chèque de Caution de 30 € est demandé pour toute inscription : = 30 Euros

Le chèque sera restitué au terme de la participation.

MODE DE PAIEMENT

Les chèques sont à l'ordre de «FOIRE DE TULETTE »

ENGAGEMENT

Je soussigné(e) _____ déclare avoir pris connaissance du règlement et des conditions générales et les accepte.

Date : _____

Signature : _____

INSCRIPTION

Pour valider votre inscription, envoyer ce bulletin d'inscription au bureau de l'organisateur :

FOIRE DE TULETTE 1580 Route de Saint Roman 26790 Tulette

Joindre vos chèques de règlement à votre dossier d'inscription, avec les documents suivants :

- Une photocopie de votre carte d'identité
- Une photocopie d'attestation d'assurance RC en cours de validité
- Votre numéro d'immatriculation RCS

Vous recevrez une confirmation de votre inscription par mail ou SMS.

Tout dossier incomplet sera rejeté

REGLEMENT ET CONDITIONS GENERALES DE LA FOIRE DE TULETTE 2018

Objet:

Le présent règlement définit les conditions selon lesquelles, l'Association FOIRE DE TULETTE organise et fait fonctionner la Foire. Il précise les obligations et les droits de l'exposant et de l'organisateur. Le Comité d'Organisation de la Foire se réserve le droit de modifier ou de compléter à tout moment les présentes dispositions.

Accueil :

L'ouverture de la Foire aux exposants se fera de 6h00 à 8h45 le samedi et le dimanche (afin de permettre la sortie des derniers véhicules). Pour les arrivées après 9h00, les emplacements seront perdus.

Démontage :

Le départ des exposants ne peut avoir lieu avant 18h00 (aucun véhicule ne peut circuler sur le parc de 9h00 à 18h00).

Les horaires du public :

La Foire a lieu le Samedi et dimanche 19 et 20 mai 2018. Elle est ouverte au public de 9h00 à 18h. L'entrée pour le public est gratuite.

Assurance / Responsabilité :

- Chaque exposant doit être couvert par une assurance responsabilité civile et assurer l'entière responsabilité des dégâts occasionnés par les matériels et véhicules, tant aux biens qu'aux personnes. En conséquence de quoi, l'organisateur se décharge de toute responsabilité concernant les dégâts, civilement ou pénalement.
- L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des exposants qui ne seraient pas en règle avec la législation.
- Les stands, produits et véhicules restent sous l'entière responsabilité des exposants qui s'engagent à ne demander aucune indemnité à la FOIRE DE TULETTE en cas de vol, perte ou dommage.

Emplacement :

- Les emplacements sont attribués par l'Association FOIRE DE TULETTE. Pour des raisons techniques, le plan des emplacements établis par La FOIRE DE TULETTE ne sera notifié aux exposants qu'à leur arrivée le jour de la Foire. La participation à des manifestations antérieures ne crée en faveur de l'exposant aucun droit à l'emplacement déterminé.
- Les places sont attribuées préférentiellement aux exposants venant les 2 jours.
- Les exposants sont tenus de respecter la délimitation de l'emplacement qui leur a été attribué.
- Chaque exposant devra s'engager au moment du départ à laisser son emplacement propre et nettoyé (des containers seront prévus à cet effet)

Exposants :

Les organisateurs se gardent le droit de limiter le nombre de professionnels.

Annulation :

Les annulations de dernière minute de la part des exposants ne seront pas remboursées. En cas de non-participation pour raison de force majeure justifiée, le chèque d'inscription sera détruit ou vous sera retourné.

Inscription :

Les inscriptions qui parviendront après la date limite d'inscription (précisée sur le formulaire d'inscription) ne seront pas prises en compte. Il est donc prudent de réserver l'emplacement à l'avance, (prévoir pour cela le délai d'acheminement en cas d'envoi par courrier).

Condition particulière:

Pour toutes inscriptions groupées ou les personnes qui souhaitent être proches les unes des autres, pensez à donner un nom à un emplacement principal et mentionnez entre parenthèses les noms des personnes à côté desquelles vous souhaitez être placés (ce qui facilitera la mise en place). Cette attribution sera faite en fonction des disponibilités et de l'ordre d'arrivée des réservations.

Comportement :

La FOIRE DE TULETTE se réserve le droit en cas de problèmes liés à des comportements et/ou des propos incorrects envers un ou plusieurs de ses membres, d'annuler la réservation du ou des exposants concernés.

Electricité :

L'électricité peut être fournie à condition d'en avoir fait la demande sur le document d'engagement et suivant les disponibilités. Dans ce cas, se munir d'une rallonge de 30 m minimum et de la prise universelle.

Sécurité :

Il est fortement conseillé de prévoir des matériaux pouvant être utilisés comme stabilisateurs ainsi que le matériel nécessaire pour le lestage des parasols contre le vent.

Produits exposés :

L'exposant s'engage à ne présenter que les produits ou les services pour lesquels il a été admis. L'organisation se réserve le droit de faire retirer de l'exposition les produits non mentionnés dans la demande d'inscription ou non conformes.

Concurrence:

Les participants à la Foire s'engagent à exercer leur activité professionnelle dans le cadre d'une concurrence loyale et honnête.

Le non-respect des conditions imposées par l'Association FOIRE DE TULETTE est un motif d'exclusion pour l'année suivante.